

CONFIDENTIEL

Montréal, le 19 février 2013

NE PAS DIFFUSER

Chers collègues,

Le 8 février dernier, j'ai rencontré le ministre Yves-François Blanchet à Québec pour échanger sur nos dossiers - maintien des effectifs, budget, etc.

Nous avons aussi échangé sur un document que j'ai fait parvenir au ministre intitulé « Le plan Nord et son impact sur les effectifs de la Protection de la Faune - Vision et réflexion du Syndicat des agents de protection de la faune du Québec ».

Dans ce document que vous recevrez lors du conseil syndical, nous faisons état de la manière différente que nous devons faire la protection de la faune, avec les grands chantiers hydroélectriques et miniers qui seront mis en place dans le nord du Québec dans les prochaines années.

Essentiellement, nous préconisons l'ajout d'effectif massif dans le sud du Québec, dans les différents bureaux, avec une rotation des effectifs dans le nord impliquant Hydro-Québec et les minières qui prendraient à leur charge l'hébergement, les frais de repas et le transport de ces agents vers le nord. Cette manière de faire les choses éviterait d'isoler les agents et leur famille dans le nord sans être capable de les rapatrier au sud dans des délais raisonnables. Pour ce faire, nous devons négocier un régime particulier de travail pour ce genre de travail.

Le ministre a abordé cette manière de faire lors de l'étude des crédits et il semble vouloir aller de l'avant avec notre vision, et ce pour l'ensemble des fonctionnaires du ministère devant aller travailler dans le nord.

/ 2

Je crois que si le gouvernement va de l'avant avec l'ajout d'effectif, nous pourrions ajouter un certain nombre de postes TPR convertis en 12 mois, en plus d'ajouter un nombre additionnel de postes d'agents.

Le ministère a, de plus, annoncé que nous aurons la tâche de faire appliquer le nouveau registre québécois sur les armes à feu.

J'étais au courant que le dépôt du projet de loi créant le registre se ferait à cette session-ci et que nous faisons partie de ce projet de loi pour l'application.

J'avais donc avisé le ministre, le 8 février, qu'avant de déposer le projet de loi et d'en parler, le Gouvernement du Québec devait s'entendre avec nous au préalable pour nous compenser pour ce mandat additionnel.

Après en avoir parlé à l'étude des crédits le 14 février, le ministre m'a affirmé le soir même que le gouvernement démontrait de l'ouverture pour en arriver avec nous à une gratification financière pour nos agentes et agents.

Je vous demande de garder cette information confidentielle et nous vous tiendrons au courant lorsqu'une entente sera convenue sur le sujet avec le gouvernement.

Syndicalement vôtre,

Paul Legault

PL/gm